

## Proposition d'amendement à l'Annexe 9 du CUU

### Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Para- graphe	Amendement
Luca Mandelli ERFA	01/12/2023	Code 7.8.1	Rédaction
Luca Mandelli ERFA	16/01/2024	Code 7.8.1	Modif. suivant PV du GT VTE 01-2024
Décision GT VTE	19/03/2024	Code 7.8.1	Validation suivant PV du GT VTE 03-2024
Décision GE UW	14/05/2024	Code 7.8.1	Approbation GE UW
Décision CC CUU	04/06/2024	Code 7.8.1	Approbation CC CUU

<b>Titre</b>	Complément au code 7.8.1 Codification		
<b>Proposition de modification de : EF/détenteur/autres instances</b>	ERFA		
<b>Proposition de modification de :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Annexe 11</span>		
<b>Emetteur :</b>	Luca Mandelli, ERFA		
<b>Lieu, date :</b>	Chiasso, 01/12/2023		
<b>Description succincte :</b>	Complément/précision au code 7.8.1 Codification		

**1. Situation de départ (actuelle) :****1.1. Introduction**

Le code 7.8.1, codification valable manquante ou illisible, devrait permettre de distinguer si elle est absente d'un seul côté ou des deux.

**1.2. Mode de fonctionnement**

-

**1.3. Anomalie / Description du problème**

Parfois, le wagon est réformé, même si la plaque de codification ne manque que d'un côté (mais est présente et lisible de l'autre côté).

L'appendice 5, Catalogue des contrôles selon l'appendice 1, définit déjà cette différence :  
*7.8.1 / Marquage, codification en trafic combiné / présence d'au moins une plaque lisible / CV / 5*

**1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique\* (par ex. DIN,EN)?**

non  oui, à savoir :

\*\*ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (source: Règlement CE n° 402/2013, Art. 3)

"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)

**2. Situation recherchée****2.1. Elimination de l'anomalie / Problème (objectif)**

Précision dans le texte du code 7.8.1

### 3. Modification / supplément concernant seulement la proposition de modification à l'annexe 9 du CUU :

Code couleur pour les modifications :

Noir : Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau Texte

Bleu : (évent. barré): texte sera effacé

Organes	Codes	Anomalies/critères/indices	Suites à donner	Classes de défaut
Marquage, codification en transport intermodal	7.8			
	7.8.1	Codifications <del>valables</del> manquantes ou illisibles <del>sur les 2 côtés</del>	Retrait	5

### 4. Motif

Cet ajout est nécessaire pour éviter des retraits inutiles des wagons (en raison d'une seule plaque manquante).

5. Evaluation des impacts possibles positifs et négatifs
<p><i>Evaluation des incidences par ex. Exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé). Justification des constatations</i></p> <p>Impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation (Valeur 3)</li> <li>Interopérabilité (Valeur 3)</li> <li>Compétitivité (Valeur 3)</li> <li>Coûts (Valeur 1)</li> <li>Administration (Valeur 1)</li> <li>Sécurité (Valeur 1)</li> </ul>

## 6. Analyse des risques relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir points 1 et 2.

Analyse des risques réalisée par :

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui
Motif : La proposition précise l'échange d'informations entre l'EF et le détenteur.	
<b>6.2. La modification est-elle significative?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir modèle Joindre en annexe le modèle-type du test de substantialité :	
<b>6.3. Détermination et classification du risque :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale :	
6.3.2. Effet de la modification en cas d'anomalies/écarts par rapport à l'exploitation normale :	
6.3.3. Utilisation abusive du système possible :	
<input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> oui, description de l'abus :	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque risque, on sélectionne l'un des critères d'acceptation du risque suivants :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• "règles reconnues de la technique"</li> <li>• Recours à un référentiel</li> <li>• Evaluation explicite des risques</li> </ul>	
<b>6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation : joindre le résultat de l'évaluation en annexe :	[Annexe]